

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2016-10-18

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 10 h le 18 octobre 2016 à la salle du conseil au 4765, chemin de Capelton, Canton de Hatley

SONT PRÉSENTS la conseillère et les conseillers suivants : Madame Sylvie Cassar et Messieurs Claude B. Meilleur, Patrick Clowery et Vincent Fontaine,

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Martin Primeau

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale

ABSENCE: Jacques Bogenez

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions des visiteurs
4. Engagement de Monsieur James Nichols contremaitre
5. Location d'un chargeur
6. Transfert de la taxe d'accise 2014-2018
7. Mandat de signature radiation hypothèque immobilière Groupe Hatley
8. Clôture de la séance

16-10-18.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 10 h 08 et déclare la séance ouverte.

16-10-18.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-10-18.03

PÉRIODE DE QUESTIONS DES VISITEURS

Aucun visiteur

16-10-18.04

EMBAUCHE DE MONSIEUR JAMES NICHOLS

ATTENDU QUE la municipalité fera le déneigement pour les prochaines années et qu'un responsable du déneigement et opérateur du camion de déneigement est requis pour réaliser et coordonner le déneigement;

ATTENDU QU'UN appel de candidature a été effectué et que la personne retenue est Monsieur James Nichols;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR CLAUDE B. MEILLEUR

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte la nomination de Monsieur James Nichols comme contremaitre et opérateur du camion de déneigement avec une durée de six (6) mois de probation;

ET RÉSOLU QUE le conseil mandate le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents inhérents à ce dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

16-10-18.05

LOCATION D'UN CHARGEUR

ATTENDU QUE la municipalité fera le déneigement pour les prochaines années et qu'un chargeur est requis pour charger les camions de déneigement;

ATTENDU QUE le budget de déneigement permet un montant pour ladite location;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR PATRICK CLOWERY

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal sursoit à cette décision.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-10-18.06

TRANSFERT DE LA TAXE D'ACCISE

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR GUY LARKIN

ET RÉSOLU QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

16-10-18.07

**MANDAT DE SIGNATURE RADIATION HYPOTHÈQUE MOBILIÈRE
GROUPE HATLEY**

ATTENDU QUE la municipalité est titulaire d'une hypothèque mobilière conventionnelle sans dépossession par Groupe Hatley inc., publié au registre des droits personnels et réels mobiliers le 8 juillet 2016 sous le numéro 16-0654682-0002;

ATTENDU QUE les obligations garanties par l'hypothèque susmentionnée ont été réalisées à la satisfaction de la municipalité;

**PAR CONSÉQUENT
IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE CASSAR**

QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Hatley autorise le maire ainsi que la directrice générale à signer la réquisition d'inscription nécessaire à la radiation de l'hypothèque mobilière publiée sous le numéro 16-0654682-0002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

16-10-18.08

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Vincent Fontaine propose la clôture de la séance à 10 h 15.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Je, Martin Primeau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il convient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Martin Primeau
Maire

Liane Breton
Directrice générale